

RECEVEZ LE TEMPS D'UNE JOURNÉE UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

A l'occasion d'une journée nationale, les collectivités sont invitées à accueillir le temps d'une journée une personne en situation de handicap, en duo avec un agent volontaire. Au programme : découverte du métier, participation active, immersion.



Au regard des difficultés de recrutement rencontrées, cette journée représente une réelle opportunité de rencontrer vos agents de demain tout en vous inscrivant dans une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap.

[Accédez au descriptif pour en savoir plus](#)

LES MODIFICATIONS DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 pris en application de la loi Santé au travail précise les règles concernant le DUERP sur :



- Son élaboration
- Sa mise à jour
- Sa mise à disposition
- Sa conservation

[Accédez au descriptif pour en savoir plus](#)

LE CONSEIL MÉDICAL

Le Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, entré en vigueur rétroactivement à compter du 1er février 2022, a modifié les dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 afin de simplifier et rationaliser l'organisation et le fonctionnement des instances médicales dans la fonction publique territoriale.



Le comité médical et la commission de réforme se retrouvent sous une même instance médicale : le Conseil Médical.



[Accédez à l'article pour en savoir plus](#)

[Motifs de saisine - Formation restreinte](#)

[Motifs de saisine - Formation plénière](#)



DÉCLARATION DES BASES DE L'ASSURANCE EN LIGNE

UNE DÉMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA POURSUITE GLOBALE DE DIGITALISATION DES PROCÉDURES

Après la dématérialisation des déclarations d'absentéisme, la procédure des déclarations annuelles des bases de l'assurance évolue à son tour.

Au cours du dernier trimestre 2022, les formulaires « base de l'assurance-assiette de cotisation » et « état des agents » à compléter chaque année par l'ensemble des collectivités adhérentes au contrat groupe seront mis à disposition via les accès personnalisés de CNP STATUAL.

Chaque collectivité adhérente sera destinataire d'un courriel d'information sur l'ouverture de la campagne de déclaration accompagné d'un guide de procédure.

[Votre interlocuteur est à votre disposition](#)



MÉDECINE PRÉVENTIVE : NOUVELLES ARRIVÉES

Le service de médecine accueille deux nouvelles Infirmières de Santé au Travail

[Découvrez leur portrait](#)